



RAPPORT FINANCIER

du Réseau National
des Juniors Associations

Exercice 2024

Assemblée Générale
du 25 mai 2025

Jamais trop tôt pour agir

LE LIVRE BLANC DES JUNIORS ASSOCIATIONS



junior ASSOCIATION
Réseau National des Juniors Associations

SOMMAIRE

I. AVANT DE COMMENCER.....	4
II. LES PRODUITS.....	6
III. LES CHARGES	9
IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	11
V. RÉSULTAT DE L'EXERCICE	11
VI. ANNEXES.....	12

L'exercice comptable présenté dans ce rapport a débuté le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre 2024.

I. AVANT DE COMMENCER

C'EST QUOI UN RAPPORT FINANCIER ?

Un Rapport financier est un résumé de tous les documents comptables d'une association. Dans le document, on trouve d'où vient l'argent reçu par l'association, mais aussi dans quoi il est dépensé.

C'est important d'être honnête sur la gestion de l'argent de l'association. Comme ça, les Juniors Associations adhérentes et les partenaires comprennent que le RNJA dépense bien l'argent reçu pour aider les jeunes à créer des associations et à s'engager.

C'est comme pour une Junior Asso : si vous êtes partis en voyage ou si vous avez organisé un spectacle, à la fin vous faites un bilan. S'il manque de l'argent, on regarde ce qui a coûté cher et comment moins dépenser l'année prochaine. S'il reste un peu d'argent, il faut discuter de ce qu'on en fait.

POURQUOI ON DOIT VOTER UN RAPPORT FINANCIER ?

Le RNJA est dirigé par un Conseil d'Administration : il y a des adultes qui travaillent dans des associations qui font Relais Junior Association, et des enfants et jeunes qui sont en Junior Association. C'est le Conseil d'Administration qui doit s'assurer, avec l'équipe salariée, que les actions du RNJA aident les jeunes qui veulent s'engager en Juniors Assos.

Chaque année, le Conseil d'Administration organise une Assemblée Générale, et y présente un Rapport d'activités, qui résume les projets du RNJA, et un Rapport financier, qui résume les dépenses du RNJA.

Le vote du Rapport d'activités et du Rapport financier, c'est un moment où les membres de Juniors Associations peuvent mieux comprendre ce que le RNJA a fait l'année dernière, et approuver le fait que ça correspond bien à ce que devrait faire l'association.

ÇA VEUT DIRE QUOI...

Les produits (page 6) : c'est l'argent que l'association a reçu. Par exemple :

- les subventions de l'Etat : une aide financière d'un Ministère pour un projet
- le financement privé : une aide financière d'une fondation pour un projet
- les cotisations des Juniors Associations : les 15 € chaque année

Les charges (page 8) : c'est l'argent que l'association a dépensé. Par exemple :

- les prestations : une graphiste qui fait la mise en page d'une étude, une illustratrice qui dessine pour le RNJA, une association qui vient filmer la rencontre nationale
- les déplacements : billets de train pour la rencontre nationale
- la masse salariale : l'association emploie des personnes salariées qu'il faut payer chaque mois, ce sont les salaires. Il faut aussi payer d'autres choses comme le chômage, l'assurance maladie, c'est ce qu'on appelle les cotisations patronales. La masse salariale, c'est l'addition des salaires et des cotisations patronales.

Les provisions et les fonds dédiés : c'est de l'argent qu'on met de côté. Par exemple :

- les provisions c'est en cas de risque (par exemple au cas où une Junior Asso aurait des problèmes bancaires)
- les fonds dédiés c'est de l'argent reçu qu'on met de côté pour finir le projet l'année suivante

Les contributions volontaires en nature (page 11) : c'est quand une personne physique ou une organisation fournit gratuitement quelque chose à l'association. C'est de l'argent qu'on ne dépense pas, mais on simule la dépense pour montrer qu'on a de l'aide. Par exemple :

- le bénévolat des élu·es du CA (le temps passé à travailler gratuitement pour le RNJA)
- le local du RNJA à Paris (prêté gratuitement)

Le **résultat de l'exercice** (page 11) : la différence entre les produits et les charges. Il peut être positif (on dit qu'il est excédentaire) ou négatif (on dit qu'il est déficitaire).

Le **compte de résultat** (page 12) : le détail des produits et des charges.

Le **bilan** (page 13 et 14) : c'est un résumé de ce que possède l'association à la fin de l'année.

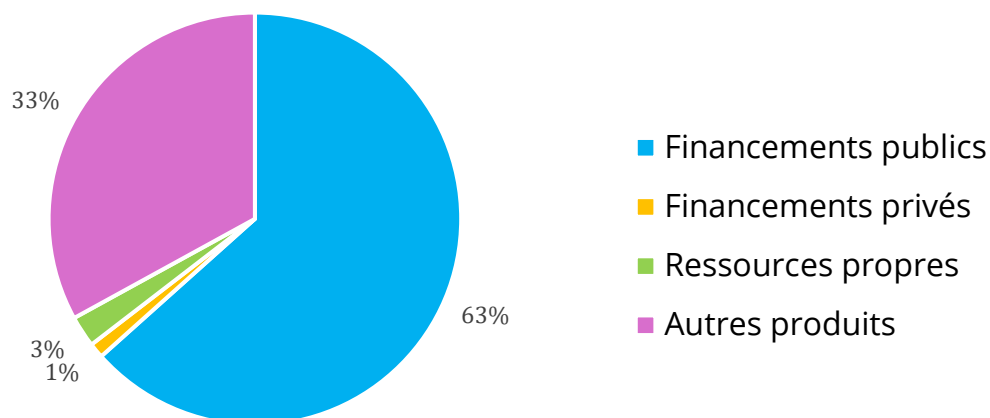
II. LES PRODUITS

DETAIL ET REPARTITION DES PRODUITS

En 2024, le montant total des produits s'élève à **444 178 €** (contre 371 797 € en 2023). En voici les principaux montants et l'évolution :

	2023	2024	Evolution
Financements publics			
dont DJEPVA (vie asso et jeunesse)	140 000 €	140 000 €	=
dont FONJEP (aide aux postes)	21 321 €	17 006 €	↘
dont DGESCO (scolaire)	-	-	=
dont FDVA 1 (formation bénévoles)	31 000 €	31 000 €	=
dont FDVA 3 (expérimentation)		5 000 €	↗
dont ANCT (politique de la ville)	35 000 €	15 000 €	↘
dont CC-MSA (engagement en rural)	12 500 €	32 500 €	↗
dont CNAF (autonomie des jeunes)	20 250 €	20 250 €	=
dont Erasmus + (participation de jeunes)	38 637 €	-	↘
dont reprise de fonds dédiés	55 242 €	24 263 €	↘
Financements privés (aide aux projets)	3 000 €	5 250 €	↗
Ressources propres			
dont cotisations des JA	8 085 €	7 515 €	↘
dont intérêts de la banque	2 484 €	2 618 €	↗
Autres produits			
dont reprise provisions diverses	3 500 €	114 803 €	↗
dont produits exceptionnels (clôtures)	-	31 712 €	↗
Total produits	371 797 €	444 178 €	

Répartition des produits du RNJA en 2024



ANALYSE DES PRODUITS

Les financements ministériels représentent 208 006 €, soit 47 % du budget.

- > Le RNJA a renouvelé, en 2022, sa convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) pour la période 2022 – 2024 avec le Ministère de l'Education nationale via sa Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) à hauteur de 140 000 € annuellement.
- > La convention avec la DJEPVA permet aussi de bénéficier d'aides financières au poste (qui s'appellent FONJEP) pour trois salarié·es. Il y a eu une baisse en 2024 car nous avons corrigé des erreurs de comptage de 2022/2023.
- > Le soutien du Ministère de l'Education nationale via sa Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) n'a pas été renouvelé depuis 2021.
- > Le financement du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) – Formations est également fixé à 31 000 € par an suivant la convention pluriannuelle.
- > Le RNJA a également obtenu un nouveau financement du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) pour mener une enquête sur l'engagement associatif des enfants et des jeunes en milieu rural. Il s'agit d'une convention pluriannuelle de 2024 à 2026.
- > Le RNJA avait une convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) jusqu'en 2023. En 2024, le montant de la subvention a chuté de 20 000€, notamment en raison du contexte budgétaire.

Les financements des organismes sociaux représentent 52 750 €, soit 12 % du budget.

- > En 2024, le RNJA a bénéficié d'une hausse de subvention de la part de la Caisse Centrale de la Mutuelle Sociale Agricole (CCMSA) pour la mise en place d'une enquête sur l'engagement des jeunes en milieu rural.
- > Le RNJA a renouvelé sa convention pluriannuelle avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) pour l'année 2024-2027, avec un financement de 20 250 € annuel.

Les financements européens n'ont pas été obtenus en 2024.

> Cette année, le RNJA n'a pas pu obtenir de financement de la part des financements européens (Erasmus +) pour le projet Inclu'JA sur le validisme.

Les fonds privés

> En 2024, le RNJA bénéficie toujours d'un financement de la Ligue de l'Enseignement pour son investissement dans un programme d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale qui court de 2023 à 2025. Animafac finance également le RNJA à hauteur de 3 750€ pour le Projet Participe Présent. Au total, les fonds privés représentent 5 250€.

Les ressources propres

> Le montant total des cotisations des Juniors Associations s'élève à 7 515 € en 2024 (8 085 € l'année précédente). On constate une légère baisse du nombre de Juniors Associations habilitées (cf. Rapport d'activité).

> Les intérêts de la banque sur l'argent investi représentent 2 618 €.

Les autres produits

> Les reprises de provisions

L'exercice 2024 a fait l'objet de plusieurs régularisations, principalement liées au fait que le RNJA a changé de cabinet comptable et par extension de méthodologie comptable sur un certain nombre de sujets. La reprise des provisions a notamment concerné la mise à jour et la maintenance de l'extranet du RNJA ; ainsi que l'aide financière pour organiser des rencontres locales de JA.

> Les fonds dédiés

En 2024, le RNJA a rattrapé son retard sur l'avancée des projets de l'année précédente (publication de vidéos « Au cœur des JA », enquête sur la participation associative des enfants en Guyane et en Guadeloupe).

> Clôtures de compte

Parfois, nous devons fermer des comptes bancaires lorsque les Juniors Associations se sont arrêtées, mais nous ne savons pas à quelle association reverser les fonds parce que les membres ne nous ont pas prévenus. Nous gardons ces fonds pendant un long moment, mais nous avons commencé un travail de reprise pour permettre de financer les activités de l'association comme les rencontres locales de Juniors Associations.

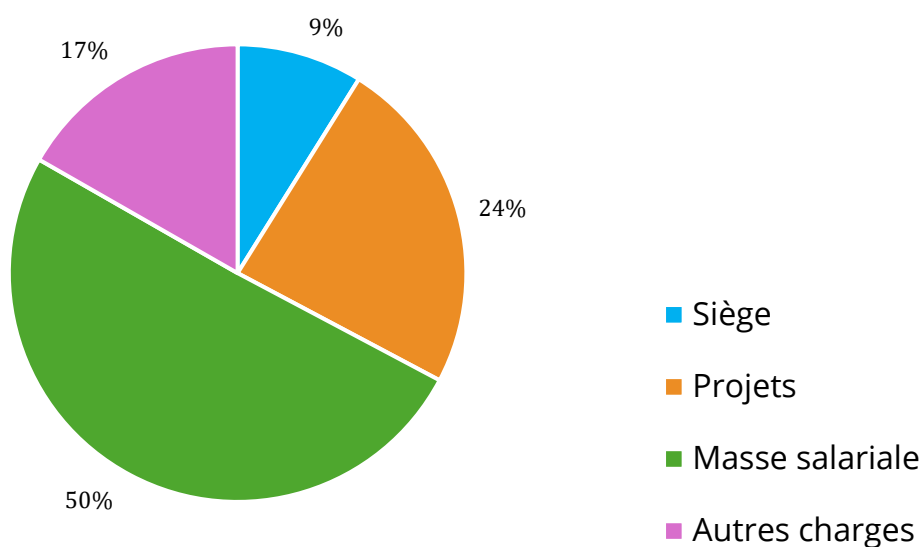
III. LES CHARGES

DETAIL ET REPARTITION DES CHARGES

En 2024, le montant total des charges s'élève à **430 461 €** (contre 368 397 € en 2023). En voici les principaux montants et l'évolution :

	2023	2024	Evolution
Siège			
dont local et quotidien (informatique, site internet, affranchissement...)	24 195 €	29 017 €	↗
dont assurance	12 655 €	9 276 €	↘
Projets			
dont évènements, déplacements	72 454 €	56 315 €	↘
dont prestations (graphiste, étude, communication...)	39 507 €	36 430 €	↘
dont report en fonds dédiés	24 263 €	10 000 €	↘
Masse salariale (salaires, cotisations...)	174 423 €	217 398 €	↗
Autres charges			
dont dotation aux provisions	22 114 €	54 053 €	↗
Total	368 397 €	430 461 €	

Répartition des dépenses du RNJA en 2024



ANALYSE DES CHARGES

Le siège

Les charges du siège

Les principales dépenses liées au siège (le local de l'association) ont été les suivantes :

- > la maintenance de l'extranet des Juniors Associations ;
- > le changement de cabinet comptable de l'association fin 2024 ;
- > l'achat de matériel informatique pour l'équipe salariée de l'association ;
- > l'adhésion du RNJA à divers collectifs et instances de plaidoyer nationales.

L'assurance

Les dépenses d'assurance sont en baisse, dû à la baisse du nombre de Juniors Associations et donc de jeunes engagé·es en Junior Association que le RNJA assure. L'assurance est, pour rappel, payée individuellement pour chacun·e des membres de JA par le RNJA.

Les projets

Les prestations

Les principales dépenses de prestation ont été les suivantes :

- > la réalisation d'un kit pour déclarer son association en Préfecture.
- > la réalisation de vidéos de valorisation de projets de Juniors Associations ;
- > la réalisation de l'enquête sur la participation associative des enfants en Guyane et en Guadeloupe.

Les événements et déplacements

Les dépenses liées aux projets (événements, déplacements...) ont diminué :

- > moins de vidéos portraits de Juniors Assos, moins de Relais formés aux diagnostics de territoire, passage à des formats visio (baisse de financement de l'ANCT) ;
- > baisse du nombre de participant·es pour le séjour Inclu'JA en juillet 2024 et pour la rencontre nationale des Juniors Associations (pas de financement Erasmus+ pour le projet).

Les reports de subvention

L'enquête sur l'engagement des jeunes en milieu rural a pris du retard en 2024 et nous reportons 10 000 € de la subvention de la CC-MSA en fonds dédiés pour l'année 2025.

La masse salariale

L'augmentation importante de la masse salariale s'explique par :

- > une équipe au complet sur la majorité de l'année (à la différence de 2023) avec quatre personnes salariées début 2024 ;
- > l'arrivée d'une nouvelle salariée en mars et d'une alternance en septembre 2024 pour arriver à 6 personnes salariées fin 2024 ;
- > l'évolution de poste d'une salariée pour aider au développement de l'association.

Autres charges

Le RNJA se porte garant pour l'ensemble des Juniors Associations, notamment pour les démarches d'assurance et de banque. Cela implique un risque juridique et financier pour l'association, que nous provisionnons chaque année, en fonction du nombre de Juniors Associations habilitées.

IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Pour rappel, quand une personne physique ou une organisation fournit gratuitement quelque chose à l'association, on le compte. C'est de l'argent qu'on ne dépense pas, mais on simule la dépense pour montrer qu'on a eu de l'aide. C'est cela qu'on appelle des **contributions volontaires en nature**.

En 2024, les services gratuits dont le RNJA a bénéficié se cumulent à **31 293 €**. Il s'agit de :

- > la mise à disposition gratuite par la Ligue de l'enseignement de bureaux (40 m²) pour le RNJA, qui a été estimé à 20 064 € ;
- > la mise à contribution des membres du Conseil d'Administration en dehors des temps statutaires pour soutenir l'activité du RNJA (commissions d'habilitation, aide à la gestion administrative, rédaction d'articles...) en fonction de leurs compétences. Le volume, bien qu'en légère baisse, reste similaire à celui de l'investissement des bénévoles en 2023.

V. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Avec un montant total de charges à hauteur de **430 461 €** et un montant total des produits de **444 178 €**, le solde du compte de résultats est positif et s'établit à **13 718 €**, en hausse par rapport à celui de l'année précédente (3 400 €). Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter ce solde au report à nouveau, qui s'élèverait alors à **58 663 €**.

VI. ANNEXES

LE COMPTE DE RESULTAT 2024

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	7 515	8 085
	Total des ventes de biens et services	745	
	Vente de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de services	745	
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs	257 266	301 708
	Concours publics et subventions d'exploitation	204 944	301 708
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénat		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	52 322	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	114 803	3 500
	Utilisations des fonds dédiés	24 263	55 242
	Autres produits	5 256	778
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		409 849	369 313
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises		
	Autres achats et charges externes	136 118	140 029
	Aides financières	6 400	6 000
	Impôts, taxes, et versements assimilés	3 380	2 557
	Salaires et traitements	161 989	132 845
	Charges sociales	52 029	39 021
	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 617	1 214
	Sur actif circulant : dotation aux provisions		11 900
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	51 436	9 000
	Report des fonds dédiés	10 000	24 263
	Autres charges	1 938	1 536
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)		425 908	368 365
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-16 060	947

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
PRODUITS FINANCIERS	De participations	2 618	2 484
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		2 618	2 484
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)			
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		2 618	2 484
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)		-13 442	3 432
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	31 712	
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		31 712	
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	4 200	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	289	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		4 489	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		27 223	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		63	32
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		444 178	371 797
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		430 461	368 397
EXCÉDENT OU DÉFICIT		13 718	3 400
CONTRIB. VOL. NAT.	Dons en nature		31 576
	Prestations en nature	20 064	
	Bénévolat	11 229	
	TOTAL	31 293	31 576
CONTRIB. VOL. NAT.	Secours en nature		-31 576
	Mise à disposition gratuite de biens	-20 064	
	Charges de prestations en nature	-11 229	
	Personnel bénévole		
TOTAL		-31 293	-31 576

LE BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2024

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, ...				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel, ...				
	Autres immobilisations corporelles	13 504	12 227	1 277	3 590
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS REÇUS PAR LEGS/DONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	382		382	382
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		13 886	12 227	1 659	3 972
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières				
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés		1 400	-1 400	-14 736
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	14 916		14 916	213 912
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie				
	DISPONIBILITÉS	336 770		336 770	367 308
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	765		765	474
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	352 450	1 400	351 050	566 957
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Écarts de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		366 336	13 627	352 709	570 929

LE BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2024

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	RÉSERVES		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	35 000	35 000
	REPORT À NOUVEAU	44 945	41 546
	EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	13 718	3 400
	FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
TOTAL FONDS PROPRES (I)		93 663	79 945
Total fonds reportés et dédiés (II)		10 000	24 263
Fonds dédiés reportés		10 000	24 263
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		10 000	24 263
PROV.	Provisions pour risques	107 000	100 964
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS (III)	107 000	100 964
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 842	20 551
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	52 190	16 404
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres emprunts obligataires		
	Autres dettes	59 014	157 803
	Produits constatés d'avance		171 000
TOTAL DETTES (IV)		142 046	365 758
Écarts de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+ II + III + IV + V)		352 709	570 929



JAMAIS TROP TÔT POUR AGIR !

Alors que la création d'associations loi de 1901 est, dans la pratique, encore complexe pour les enfants, le Réseau National des Juniors Associations (RNJA) propose aux jeunes de moins de 18 ans de se regrouper autour d'une idée, d'un projet, ou tout simplement d'une envie d'agir, dans une démarche qui comporte des possibilités équivalentes : la « Junior Association ».

Elle permet aux jeunes mineur·es d'être assuré·es dans leurs activités, de gérer un compte bancaire, de bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de gagner en crédibilité auprès des partenaires de leurs projets. En animant la démarche Junior Association, le RNJA propose une relation nouvelle entre adultes et jeunes mineur·es : une majorité accompagnée, fondée sur des obligations réciproques, dans le respect de l'initiative, de la capacité d'action et de l'autonomie des jeunes.

Créé en 1998, le RNJA a déjà accompagné plus de 10 000 projets différents, soutenus par un réseau de 110 Relais départementaux·ales partout en France, tous·tes convaincu·es que l'exercice concret de responsabilités dans un cadre collectif est une des conditions à l'apprentissage de la citoyenneté et à l'émancipation individuelle et collective.

Pour en savoir plus : www.juniorassociation.org

*** Animafac**



RESEAU NATIONAL DES JUNIORS ASSOCIATIONS

3 rue Récamier
75007 PARIS

RAPPORT

de

FERCO S.A.S

Commissaire aux Comptes

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

-:-:-:-:-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MAI 2025



103, Avenue Raspail – 94250 Gentilly
Tél : 01.47.40.81.50
ferco@ferco-experts.fr
www.ferco-experts.fr

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **RESEAU NATIONAL DES JUNIORS ASSOCIATIONS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, le poste fonds dédiés est alimenté par les fonds reçus de financeurs et non utilisés à la clôture de l'exercice. Ce poste est évalué par votre déléguée générale en fonction des actions menées sur l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Gentilly, le 9 mai 2025

Pour **FERCO S.A.S**
Commissaire aux Comptes

Jean - Christophe FORESTIER

Commissaire aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan



Bilan actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, ...				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel, ...				
	Autres immobilisations corporelles	13 504	12 227	1 277	3 590
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS REÇUS PAR LEGS/DONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
ACTIF CIRCULANT	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	382		382	382
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	13 886	12 227	1 659	3 972
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières				
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés		1 400	-1 400	-14 736
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	14 916		14 916	213 912
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie				
	DISPONIBILITÉS	336 770		336 770	367 308
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	765		765	474
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	352 450	1 400	351 050	566 957
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Écarts de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		366 336	13 627	352 709	570 929

Bilan passif

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	RÉSERVES		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	35 000	35 000
	REPORT À NOUVEAU	44 945	41 546
	EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	13 718	3 400
	FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
TOTAL FONDS PROPRES (I)		93 663	79 945
AUTRES F.P.	Avances conditionnées		
	Produit des émissions de titres participatifs		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
	Total fonds reportés et dédiés (II)	10 000	24 263
	Fonds dédiés reportés	10 000	24 263
	TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	10 000	24 263
PROV.	Provisions pour risques	107 000	100 964
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS (III)	107 000	100 964
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 842	20 551
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	52 190	16 404
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres emprunts obligataires		
	Autres dettes	59 014	157 803
	Produits constatés d'avance		171 000
TOTAL DETTES (IV)		142 046	365 758
Écarts de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+ II + III + IV + V)		352 709	570 929

Compte de résultat



Compte de résultat

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	7 515	8 085
	Total des ventes de biens et services	745	
	Vente de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de services	745	
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs	257 266	301 708
	Concours publics et subventions d'exploitation	204 944	301 708
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénat		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	52 322	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	114 803	3 500
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	24 263	55 242
	Autres produits	5 256	778
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	409 849	369 313
	Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises		
	Autres achats et charges externes	136 118	140 029
	Aides financières	6 400	6 000
	Impôts, taxes, et versements assimilés	3 380	2 557
	Salaires et traitements	161 989	132 845
	Charges sociales	52 029	39 021
	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 617	1 214
	Sur actif circulant : dotation aux provisions		11 900
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	51 436	9 000
	Report des fonds dédiés	10 000	24 263
	Autres charges	1 938	1 536
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	425 908	368 365
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-16 060	947

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
PRODUITS FINANCIERS	De participations	2 618	2 484
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		2 618	2 484
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)			
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		2 618	2 484
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)		-13 442	3 432
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	31 712	
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		31 712	
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	4 200	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	289	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		4 489	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		27 223	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		63	32
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		444 178	371 797
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		430 461	368 397
EXCÉDENT OU DÉFICIT		13 718	3 400
CONTRIB. VOL. NAT.	Dons en nature		31 576
	Prestations en nature	20 064	
	Bénévolat	11 229	
	TOTAL	31 293	31 576
CONTRIB. VOL. NAT.	Secours en nature		-31 576
	Mise à disposition gratuite de biens	-20 064	
	Charges de prestations en nature		
	Personnel bénévole	-11 229	
TOTAL		-31 293	-31 576

Annexes



Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2024** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2023** à **31/12/2023**.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **352 708,58 €**.
Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **13 717,79 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Alors que la création d'association loi de 1901 est, dans la pratique, encore réservée aux majeurs, le RNJA propose aux jeunes de moins de 18 ans de se regrouper autour d'une idée, d'un projet, ou tout simplement d'une envie d'agir, dans une démarche qui comporte des possibilités équivalentes : la "Junior Association". Elle permet aux jeunes mineurs d'être assurés dans leurs activités, de gérer eux-mêmes un compte bancaire, de bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de gagner en crédibilité auprès des partenaires et de leurs projets. En animant la démarche Junior Association, le RNJA propose une relation nouvelle entre adultes et jeunes mineurs : une majorité accompagnée, fondée sur des obligations réciproques, dans le respect de l'initiative, de la capacité d'action et de l'autonomie des jeunes. Créé en 1998, le RNJA a déjà accompagné plus de 6 500 projets différents, soutenus par un réseau de 110 Relais départementaux partout en France, tous convaincus que l'exercice concret de responsabilités dans un cadre collectif est l'une des conditions de l'épanouissement de la citoyenneté.

Selon les termes de l'article 1er de ses statuts, l'association a pour objet "d'encourager la liberté d'expression des jeunes, l'esprit d'initiative et le renouvellement de la vie associative, dans le respect des valeurs de la République ; de créer un espace de citoyenneté pour les jeunes de moins de 18 ans ; de faciliter leur passage de la Junior Association à l'association de loi de 1901".

Le Réseau est animé et coordonné par une tête de réseau nationale : le RNJA (Réseau National des Juniors Associations). Association loi 1901, elle est au service des Relais départementaux, des Juniors Associations et de leurs Accompagnateurs Locaux. Sa mission principale est de promouvoir l'engagement des jeunes. À cette fin, elle accompagne le développement de la démarche Junior Association via un système d'habilitation, produit des études sur les modalités d'engagement des jeunes mineurs, développe des outils pédagogiques à destination de son réseau, porte un plaidoyer sur le droit d'association des mineurs et organise des événements et rencontres de jeunes engagés.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Faits caractéristiques de l'exercice

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que l'exercice 2024 a fait l'objet de plusieurs régularisations, notamment liées à la reprise de provisions dont le risque à la clôture est écarté. L'impact de ces reprises, au caractère non récurrent, est de 114 607,24 euros sur l'exercice.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
 - le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Événements significatifs

Evénements post-clôture

Sans impact :

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est à constater.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelo...				
Autres immobilisations incorporelles	5 587		5 587	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel e...				
Autres immobilisations corporelles	15 684	593	2 773	13 504
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts	382			382
Autres immobilisations financières				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
- (B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (D) Solde des comptes à la date de la plaquette

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelo...				
Fonds commercial				
Autres	5 587		5 587	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel e...				
Autres	12 093	2 907	2 773	12 227
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
- (B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des partici...				
Prêts				
Autres immo. financières	382	382		
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. soci...				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts	500	500		
Divers	10 275	10 275		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	8 341	8 341		
Charges constatées d'avance	765	765		
TOTAL	20 262	20 262		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exe...				
Prêts et avances consentis aux as...				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	765	
TOTAL	765	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	35 000				35 000
Report à nouveau	41 546	3 400	3 400		44 945
Excédent ou déficit de l'exercice	3 400	6	67 820		71 220
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	79 946	3 406	71 220		151 165

Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	Ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Transferts	Cloture de l'exercice
Subventions d'exploitation	21 263	10 000	21 263	10 000	10 000
Contributions financières d'autres ...	3 000		3 000		
Ressources liées à la générosité d...					
TOTAL	24 263	10 000	24 263	10 000	10 000

Provisions

Nature de la provision	Valeur comptable au début d'exercice	Dotation	Reprise	Valeur comptable à la clôture
Provision pour risques et charges	100 964	51 436	45 400	107 000

Une provision pour risque de 3750 euros a été constatée sur le risque de non-recouvrement de sa créance par ANIMA'FAC.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissem...				
Emprunts et dettes financières div...				
Fournisseurs et comptes rattachés	30 842	30 842		
Personnel et comptes rattachés	7 357	7 357		
Sécurité Sociale et autres org. soci...	14 819	14 819		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	63	63		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	29 951	29 951		
Dettes sur immobilisations et com...				
Groupe et associés				
Autres dettes	19 462	19 462		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	102 494	102 494		
Emprunts souscrits en cours d'exe...				
Emprunts remboursés en cours d'e...				
Montant des emprunts et dettes c...				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Etat - Produits à recevoir	-500	
TOTAL	-500	

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parve...	16 392	
Personnel - Dettes provisionnées ...	7 357	
Organismes sociaux - Charges so...	2 216	
TOTAL	25 964	

Honoraires CAC

Les honoraires du Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2024 se sont élevés à 5 000 TTC.

Contributions volontaires en nature

L'association a valorisé le bénévolat des jeunes élus au CA pour un montant de 11 229 euros soit 843 heures au taux horaire de 13,32 euros.

Mise à disposition gratuite des biens

L'association a bénéficié de la mise à disposition gratuite des locaux de la Ligue de l'Enseignement pour une valeur de 20 064 euros en 2024.

Informations complémentaires

Engagements pour départ à la retraite

Les engagements retraites n'ont pas donné lieu à comptabilisation en raison du manque d'ancienneté des salariés, et de l'absence de salariés proches de l'âge légal de départ à la retraite.

Provision pour congés payés lors d'un arrêt maladie non professionnel

L'association n'a pas identifié de personne concernée par la loi DDADUE. Par conséquent, aucune provision n'a été constatée.